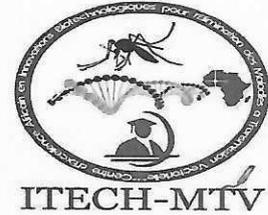




Université Nazi BONI



**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
EN INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES POUR
L'ELIMINATION DES MALADIES A TRANSMISSION
VECTORIELLE
(CEA/ITECH-MTV)**

**RAPPORT DU COMITE D'AUDIT INTERNE SUR LA
PASSATION DES MARCHES DU CENTRE
CEA/ITECH-MTV DE L'UNIVERSITE NAZI BONI
DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2022**

Juillet 2022

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. OBJET DE LA MISSION	3
II. RESULTATS DE L'AUDIT	3
IV. Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures	10
4.1. Recommandations antérieures sur les procédures de passations des marchés	11

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exécution de ses missions d'audit, le Comité d'Audit Interne (CAI) du CEA/ITECH a procédé à la vérification des marchés publics du CEA/ITECH contractés du 1er janvier au 30 juin 2022. Le Comité était composé de:

- Monsieur PARE Jérôme Jean Stéphane, Président du CAI du CEA/ITECH;
- Monsieur Yassia KINDO, Membre;
- Monsieur Salfou SAVADOGO, Membre;
- Monsieur Sidi Madi OUEDRAOGO, Auditeur Interne.

Les travaux du Comité se sont basés sur les résultats des contrôles effectués par l'Auditeur interne du 03 au 08 juillet 2022.

I. OBJET DE LA MISSION

Le présent audit, qui a statué sur les marchés exécutés au cours de la période du 01 janvier au 30 juin 2022, poursuit les objectifs suivants:

- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées sur les ressources de la Banque mondiale conformément à la convention de financement ;
- Donner une appréciation sur le respect de l'application des procédures de contrôle interne du CEA/ITECH-MTV ;
- S'assurer du respect de la réglementation en vigueur en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;
- S'assurer de la fiabilité et de la pertinence des documents de marchés exécutés au cours de la période ;
- S'assurer du respect des jalons liés aux acquisitions ;
- Formuler des recommandations pour une meilleure gestion du CEA/ITECH.

L'audit a porté sur les points suivants:

- La planification des marchés ;
- Le processus de passation des marchés ;
- L'exécution physique des marchés ;
- L'exécution financière des marchés.

II. RESULTATS DE L'AUDIT

La situation des marchés programmés au titre de l'année 2022 et le niveau d'exécution au 30 juin 2022 se présentent comme suit :

Commande	Prévision			Réalisation		
	Nombre	Montant	Taux en %	Nombre	Montant	Taux en %
ED	2	40 000 000	6,46	1	22 000 000	55
CC	1	1 500 000	0,24	-	-	-
DDC	14	94 900 000	15,32	7	45 300 258	48
DPX	4	117 396 416	18,95	1	31 200 000	27
AON	4	365 698 720	59,03	-	-	-
Total	25	619 495 136	100,00	9	98 500 258	16

Source: construit à partir du rapport d'exécution du PPM 2022

ED: Entente Directe, CC: Consultation de Consultant, DDC: Demande De Cotation, DPX: Demande de Prix, AON: Appel d'Offre Ouvert National.

2.1. La planification des marchés

✓ Forces

- Il existe un plan de passation des marchés (PPM) au sein du CEA ;
- Le PPM a été approuvé par la BM ;
- Tous les marchés exécutés au 30 juin sont inscrits dans le PPM ;

✓ Faiblesses

- Le PPM approuvé par la BM n'a pas été soumis au visa du DR CMEF ;
- Les crédits budgétaires liés à certains engagements de l'exercice 2021 n'ont pas été reportés dans le PTBA 2022 pour liquidation. Il s'agit des marchés :
 - N°EPE-UNB-CEA/09/01/01/80/2021/00071, approuvé le 07/12/2021 et notifié le 09/12/2021 passés avec la société WILL.COM SARL, relatifs respectivement à l'Acquisition d'équipement de laboratoire de biologie et matériels de TP pour un montant de 97 291 000 FCFA TTC ;
 - N° EPE-UNB-CEA/09/01/01/80/2022/00003 approuvé le 07/02/2022 et notifié le 11/02/2022 relatif à l'Acquisition de réactifs et consommables de laboratoire pour les travaux pratiques pour un montant de 44 766 840 FCFA TTC ;
 - N°EPE-UNB-CEA/09/01/01/80/2022/00007, approuvé le 21 mars 2022 et notifié le 22 mars 2022 relatif à l'acquisition de petits matériels,

consommables et de réactifs de laboratoire conclut avec UNIVERS BIO-MEDICAL pour un montant de 87 776 457 FCFA ;

- Les montants de certains marchés inscrits au PPM ne correspondent pas aux montants inscrits au PTBA ; ce sont :

Activités du plan de travail	Montant inscrit au PPM	Montant inscrit au PTBA	Ecart
Activité 12: Achat de carburant et autres produits pétroliers	18 000 000	11 000 000	7 000 000
Activité 13: Recrutement d'une société de gardiennage pour la sécurisation des locaux et biens du CEA	7 000 000	3 500 000	3 500 000
Activité 15: Entretien de biens mobilier	5 000 000	2 000 000	3 000 000
Activité 19: Achat de produits d'hygiène, d'entretien et de nettoyage	3 000 000	2 500 000	500 000
Activité 21: Acquisition de petit matériel et outillages (ampoule réglettes, serrures, etc)	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Activité 24: Acquisition de mobilier de bureau	14 000 000	9 000 000	5 000 000
Montant total des écarts			20 500 000

- Certains marchés inscrits au PPM ne figurent pas sur le PTBA.

Activités du plan de travail	Montant PPM	Observation
Acquisition d'équipements et matériels de travaux pratiques	50 000 000	
Acquisition de réactifs et consommables pour les travaux pratiques	30 000 000	
Consultance pour la démarche en système de management de la qualité	1 500 000	
Montant total	81 500 000	

✓ **Conclusion.**

Bien que les marchés soient planifiés et approuvés par la BM, le CAI a pu noter une incohérence entre le PPM et le PTBA et le non report des crédits budgétaires de marchés qui ont connus leurs début d'exécution en 2021 et payables en 2022.

Ce qui pourrait faire croire que le CEA/ITECH a prévu d'exécuter des marchés sans que les crédits budgétaires y relatifs ne soient disponibilisés.

2.2. Le processus de passation des marchés

✓ **Forces**

De manière générale, les demandes de cotations ont été exécutées dans le respect des procédures de passation des marchés telles que prévues par la réglementation en vigueur.

✓ **Faiblesses**

- Le marché N°CEA/09/01/04/80/2022/00008 d'un montant de 22 000 000 FCFA, passé par entente directe, n'a pas reçu l'autorisation préalable du coordonnateur (demande et autorisation de recours à la procédure) comme le stipule les textes régissant la commande publique par entente directe ;

✓ **Conclusion**

Le comité note que des efforts ont été fournis dans le processus d'exécution des marchés passés par demande de cotation et par demande de prix, au 30 juin 2022. Toutefois, l'autorisation formelle du coordonnateur du CEA/ITECH doit être requise préalablement à l'exécution des commandes passées par entente directe.

2.3. L'exécution physique des marchés

✓ **Forces**

- Les ordres de service de commencer les prestations sont toujours notifiés par le Directeur Administratif et Financier aux attributaires;
- Les contrats de prestations sont dûment enregistrés aux services des impôts ;
- Les garanties financières sont constituées ;
- Existence de procès-verbaux de dépouillement, de délibération et de réception pour la plupart des marchés ;

- La composition de la commission de réception est conforme à la réglementation en la matière.

✓ **Faiblesses**

Le faible taux d'exécution du PPM (36%) au 30 juin 2022 qui s'explique entre autres par:

- Les retards d'exécution de certains marchés au 30 juin 2022 ;
- La commande ainsi libellée « *acquisition de matériels informatiques et mobiliers pour la salle bio-informatique du complexe CEA* » comporte deux natures de dépenses différentes et ne peut donc pas être exécutée.

✓ **Conclusion**

Le comité note un faible taux d'exécution du PPM 2022, toute chose qui pourrait avoir un impact négatif sur la performance du CEA/ITECH.

2.4. L'exécution financière des marchés

✓ **Forces**

- Les pénalités sont toujours liquidées en cas de retard d'exécution ;

✓ **Faiblesses**

- Retard liés au paiement du marché N°CEA/09/01/04/80/2022/00008 dont la réception définitive a été prononcée le 04 avril 2022.

III. RECOMMANDATIONS DU CAI

3.1. Au titre de la planification des marchés

- Respecter scrupuleusement les procédures règlementaires en inscrivant de façon exhaustive dans le PTBA, toutes les commandes publiques à exécuter au cours de l'exercice budgétaire ;
- Requérir le visa du DRCEMEF sur les PPM avant leurs exécutions.

3.2. Au titre du processus de passation des marchés

Requérir l'autorisation préalable du coordonnateur du CEA/ITECH dans le cadre de l'exécution des commandes publiques par entente directe.

3.3. Au titre de l'exécution physique des marchés

Veiller au respect du calendrier d'exécution des marchés publics tel que prévu dans le PPM.

3.4. Au titre de l'exécution financière des marchés

Respecter les délais de règlement des marchés exécutés afin d'éviter le paiement d'intérêts moratoires.

Koudougou, le 15 juillet 2022

COMITE D'AUDIT INTERNE

Président du Comité d'Audit Interne

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Jérôme Jean Stéphane PARE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

IV. Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures

Dans le rapport de mission d'audit du CEA/ITECH-MTV comptant pour l'exercice 2020, des recommandations pouvant améliorer le système de contrôle interne au sein du Centre avaient été effectuées.

Nous pourrions effectuer un suivi de ces recommandations et les différents points seront classifiés de la manière suivante:

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION	SIGNIFICATIONS
Appliquée	Le Centre CEA/ITECH-MTV a suivi la recommandation ou mis en place une procédure de remplacement pour palier au manquement.
Non appliquée	Le Centre CEA/ITECH-MTV n'a apporté aucune amélioration à la faiblesse précédemment identifiée

4.1.Recommandations antérieures sur les procédures de passations des marchés

Recommandation antérieure	Etat de mise en œuvre	Suivi des recommandations
Réviser le PPM initial 2021 du CEA/ITECH-MTV en tenant compte des marchés passés, mais non-inscrits	Appliquée	Tous les marchés exécutés à ce jour sont inscrits dans le PPM 2021.
Réviser le PPM initial 2021 du CEA/ITECH-MTV en tenant compte du montant attribué du marché	Appliquée	Les montants des marchés exécutés sont à la limite des montants prévus au PPM
Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum)	Appliquée	Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (05% maximum).
Faire dater les ordres de service de démarrage des prestations par tous les signataires	Appliquée	Tous les ordres de service de démarrage des prestations est datés et signés par tous les signataires.
Renforcer le suivi de l'exécution des marchés par les prestataires	Appliquée	Le suivi de l'exécution des prestation est renforcé et est matérialisé par des procès-verbaux.
Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés	Non appliquée	Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés. A appliquer dans l'immédiat.
Renforcer la diligence dans le paiement du montant des marchés	Appliquée	la diligence dans le paiement du montant des marchés est renforcée.

ANNEXE:

- ✓ Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé ;
- ✓ Etat d'exécution du PPM au 30 juin 2022.

LETTRE
AUX
MEMBRES DU COMITE D'AUDIT INTERNE DU CENTRE
CEA/ITECH-MTV DE L'UNIVERSITE NAZI BONI

Objet : rapport d'audit interne sur la passation des marchés

Messieurs les Membres du Comité d'Audit Interne,

Conformément à notre mandat d'Auditeur Interne du Centre d'Excellence ITECH-MTV, nous vous transmettons notre rapport d'audit interne du semestre clos au 30 juin 2022.

Le présent rapport est produit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la section IV de l'accord de financement entre la Banque Mondiale et l'Etat du Burkina Faso. Cet accord de financement comporte des exigences en matière d'Indicateurs Liés au Décaissement (ILD), de gestion financière et de passation des marchés.

Conformément à l'ILD 6, il est prévu l'élaboration de rapports d'audit par l'Auditeur Interne, dont la mission est de veiller en permanence à la qualité, à l'efficacité et à l'efficience de la gestion des fonds alloués pour la réalisation des activités du Centre.

Notre mission a consisté à examiner les dossiers de passation des marchés en se basant sur la réglementation nationale

- ✓ le décret N°2019-0574/PRES/PM/MINEFID portant modificatif du décret N°039-2016/AN du 02 décembre 2016 ;
- ✓ le décret N°2019-0549/PRES/PM/MINEFID portant modificatif du décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID ;
- ✓ n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID et
- ✓ n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 01/02/2017
- ✓ et leurs arrêtés d'application ;
- ✓ l'application strict du manuel de procédures de passation de ITECH-MTV de juin 2019

Le présent rapport fait suite à la mission d'audit sur la passation et l'exécution des marchés du centre ITECH-MTV exécuté par l'Auditeur Interne dédié, conformément à sa lettre de mission.

Veillez croire, Messieurs les Membres du Comité d'Audit Interne en l'expression de mes salutations distinguées.

Auditeur Interne

